

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 août 2019

ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 2135)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CD366

présenté par

M. Pupponi, M. Acquaviva, M. Castellani, M. Colombani, Mme Dubié, M. El Guerrab,
M. François-Michel Lambert, M. Molac, M. Pancher, Mme Pinel et M. Philippe Vigier

ARTICLE 1ER A

RAPPORT ANNEXÉ

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« En cas de la vente d'Aéroports de Paris, une part du rendement du produit de la vente peut être affectée à l'AFITF afin de financer le rattachement direct de la ligne du RER D et du Tramway T5 au Grand Paris Express. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement entend lever des financements supplémentaires affectés à l'AFITF afin de financer les travaux de décrochage du RER D pour le connecter au Grand paris Express. De même, les produits de la vente pourront être utilisés afin de prolonger la ligne de Tramway T5 jusqu'au site du Bourget.